Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 087-218706505-20261104-2026_D_069-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatre novembre deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	25	28
Date de la convocation : 28/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, DUGEAY Pascal, MARIAUD Eric, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, MIGNOT Jean-Marie, ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MOUTAUD Florence, MEGE Frédéric, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, NIOSSOBANTOU Dimitri, NICOT Damien, ROUGIER Julien, TRICARD Morane, BUSSIERE Pascal, MOMART Fabrice, EHLIG Genêt, DELIRANT Rose, HENRY Amélie, LABROUE Sandrine

Représentés : BALOT Nicolas représenté par LAFAYE Laurent, GRANET Frédérique représentée par MARCOUL-SOULIE Bénédicte, MORIN Julien représenté par BUSSIERE Pascal

Absents et Excusés : MOURET Stéphanie

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, ROBERT Marie-José est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2026_D_069
Objet : Mise à disposition de personnels communaux au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur Laurent LAFAYE, maire de la Commune de Feytiat rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibérations en date du 25 juin 2009, du 24 juin 2015, du 19 février 2020 et du 15 mai 2023, le maire a été autorisé à signer une convention de mise à disposition de personnels communaux au Centre Communal d'Action Sociale.

Il est proposé de redéfinir, la quotité de temps de mise à disposition des agents.

Monsieur le maire présente le projet de nouvelle convention à intervenir avec le CCAS de Feytiat annexé à la présente délibération, à compter du 1er janvier 2027.

Après avoir pris connaissance du projet, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord à la proposition exposée ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 087-218706505-20261104-2026_D_069-DE

- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention à intervenir entre la Commune de Feytiat et le Centre Communal d'Action Sociale,
- de donner au maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le mercredi 4 novembre 2026

Le secrétaire de séance,
ROBERT Marie-José

Le maire,
Laurent LAFAYE

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Certifiée exécutoire
Reçue en préfecture le :
Publiée le :
Le maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.